



Scénario 1

BIO



Description du scénario

Ce scénario modifie les assolements et les rotations culturales de la ferme modèle bio et réfléchi à la valorisation des productions portant la certification biologique. Nous avons déterminé les cultures qui pouvaient être retirées en fonction de leur rentabilité, de la quantité de travail, des débouchés. Pour les remplacer, différentes PPAM ont été étudiées, notamment celles proposées par les commanditaires. Le choix s'est basé sur des cultures facilement cultivables en BIO, avec des débouchés communs, adaptées aux conditions pédoclimatiques et ayant un assez grand nombre de données.

Cultures utilisées

Toutes les fiches cultures sont disponibles dans le dossier des livrables, avec plus de détails techniques. Le détail des assolements et des chiffres clé des itinéraires techniques sont disponibles sur le tableur Excel.

Cultures retirées	Sainfoin Petit épeautre
Cultures diminuées	Lavandin Lavande
Cultures ajoutées	Thym Estragon Romarin Sarriette

Cultures retirées :

La culture de sainfoin a été retirée malgré le fait que cette légumineuse permette la production de foin de qualité et d'obtenir des aides PAC (*Leconte, 2023*), car la ferme ne possède pas d'élevage. En effet, le chiffre d'affaires de la culture n'est que de 20€/ha et le coût de production est élevé. De plus, de nombreuses aides aux PPAM sont disponibles dans la région (voir analyse budgétaire). Le petit épeautre a également été retiré, car les charges en intrant associées à cette culture sont trop importantes et le chiffre d'affaires dégagé n'est pas conséquent à l'échelle de l'exploitation. De même, les surfaces de lavande et lavandin ont été diminuées. La raison principale est que le marché du lavandin a connu une forte baisse de demande et de prix au cours des dernières années, notamment en lien avec l'effet post-COVID et avec un contexte de surproduction à l'échelle nationale (*SCA3P*). Les surfaces occupées par l'orge et le blé dur ont été conservés car ces cultures permettent de diversifier les débouchés de vente et d'optimiser la rotation culturale (les céréales étant de bons précédents aux PPAM).

Cultures ajoutées :

Les cultures ajoutées sont des plantes aromatiques vendues en sec et pouvant former des bouquets d'herbes de Provence afin de valoriser la certification biologique. D'autres domaines de transformation ont aussi été explorés afin de diversifier les débouchés.

PPAM utilisées :

▪ Lavandin

La culture de lavandin a été conservée afin de garder les avantages historiques (part de marché, matériel amorti) de la vente de cette culture ainsi que de rentabiliser le matériel et les terres investis dans cette culture. Il sera possible de réfléchir à la diminution des surfaces de lavandin au fur et à mesure du temps si le marché continue de diminuer et afin de ne pas réaliser une transition trop abrupte. Il a été réfléchi à l'intégration de nouvelles PPAM intéressantes pour diversifier les débouchés.

▪ Lavande

La lavande étant également déjà bien implantée sur le plateau, les surfaces sont donc en partie conservées. La culture de lavande ne peut pas être valorisée sous l'AOP Huile essentielle de lavande de Haute-Provence. La zone géographique ne correspondant pas à la zone d'appellation, cela entraîne une baisse de l'attractivité de cette culture sur le plateau avec une forte concurrence dans la région. De plus, les coûts de production associés sont très élevés. Ces surfaces pourront donc être diminuées au fur et à mesure du temps.

▪ Thym

Le thym est facile à cultiver en BIO grâce au travail mécanique. Il peut être vendu en bouquet d'herbes de Provence avec les autres cultures aromatiques de l'exploitation, mais aussi seul. Les ventes de thym bio en GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) ont vu une nette progression depuis

2015 (*FranceAgriMer, 2021*). De plus, le chiffre d'affaires (€/ha) dégagé par cette culture est supérieur à ceux de la lavande et lavandin et les charges en intrants sont plus faibles que pour les autres PPAM. Pour ces raisons, la surface de thym sur l'exploitation est majoritaire sur l'assolement. Les surfaces implantées en thym pourront être adaptées selon les volumes achetés dans les différents débouchés.

▪ Estragon

L'estragon est intégré pour faire partie du bouquet Herbe de Provence. Il demande un type de sol drainé et chaud, bien aéré, et ne tolère pas les sols humides, ce qui semble correspondre avec les conditions de la région et l'absence d'irrigation sur cette exploitation. Une petite surface a été proposée dans ce scénario, en raison du manque de données actuelles sur ses intérêts économiques. Cela pourra être revu par la suite.

▪ Romarin

Cultivé pour les herbes de Provence, le romarin a besoin d'un sol drainant, argilo-calcaire caillouteux, typique de la région. Il tolère peu d'irrigation. Le temps de travail pour cette culture est faible (2 fois moins que le thym) mais il se vend à des prix plutôt faibles, menant à un chiffre d'affaires plus bas que pour les autres PPAM. Les céréales étant de bons précédents pour cette culture, nous l'avons intégré dans une rotation avec du blé.

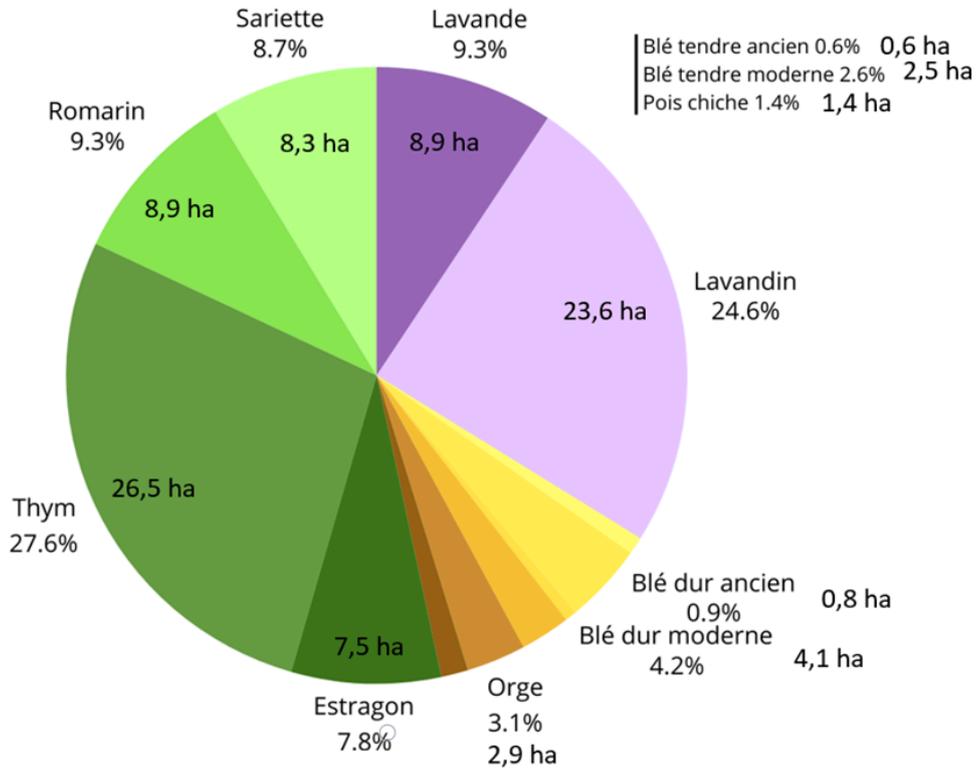
▪ Sarriette

La sarriette est favorisée par des précédents de type céréales et les légumineuses, d'où le choix de l'intégrer dans la troisième rotation avec le blé et les pois chiches. Labour et faux semis permettent d'éviter l'usage d'adventices, rendant la culture réalisable en bio. La sarriette a besoin d'un sol drainant et plat et de conditions ensoleillées, caractéristiques du plateau de Valensole. Les charges en intrants sont plus raisonnables que celles du lavandin et de la lavande, et le chiffre d'affaires par hectare est plus élevé que pour les autres PPAM. Si cette culture s'avère concluante en champs, il peut être économiquement intéressant d'augmenter encore sa surface.

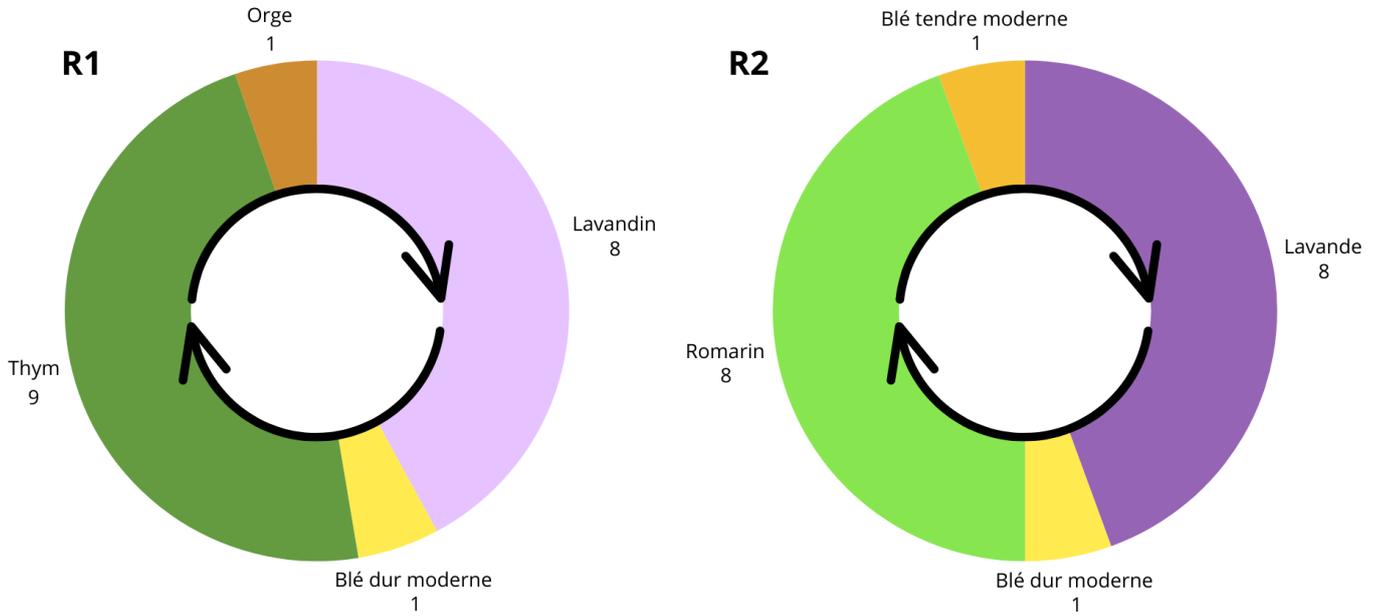
Rotations culturales et assolement

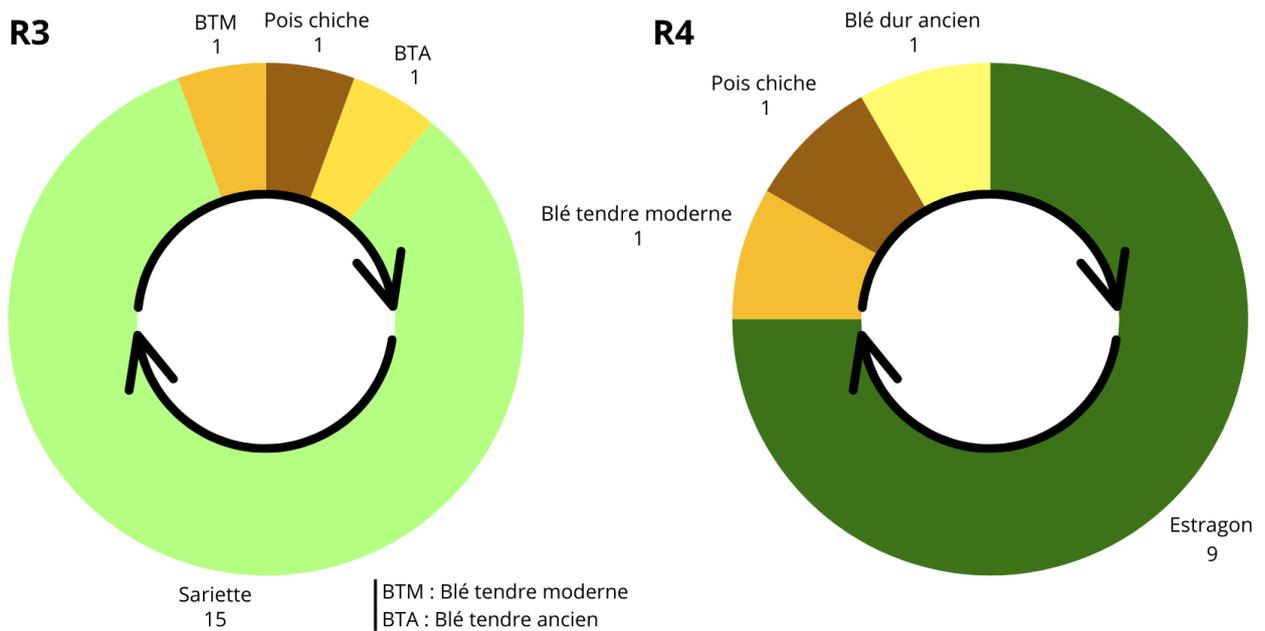
La surface totale étant de **96 hectares**, on obtient les surfaces suivantes pour les différentes cultures :

Assolement



Rotations culturales





Les chiffres associés à chaque culture dans les rotations culturales représentent le nombre d'années d'implantations de la culture dans l'assolement.

Présentation des débouchés commerciaux

Le marché des huiles essentielles est en déclin pour l'année 2022, mais étant globalement instable, la balance commerciale est difficile à prédire. Depuis 2021, la France est en situation de déficit commercial, c'est-à-dire qu'elle importe plus d'huiles qu'elle n'en exporte. D'autre part, les producteurs sont en surplus de production pour certaines cultures tel que l'immortelle qu'ils n'arrivent pas à vendre (d'après un entretien au GAEC du Colombier). Il faudrait donc de relocaliser les marchés sur la production locale. Cependant le bio est très peu représenté et mal valorisé sur le marché des huiles essentielles et semble donc peu pertinent à laisser dans ce scénario (il représente 10% du chiffre d'affaires des huiles essentielles françaises et 3,5% du volume total des huiles essentielles française en 2022).

Pour le marché des plantes en l'état (plantes médicinales, aromatiques et graines aromatiques) il s'agit du même constat à propos de la balance commerciale. Cependant, depuis 2020, les ventes d'herbes de Provence augmentent fortement. Les productions sèches sont mises en avant par le label bio de façon plus importante que les huiles essentielles. Pour cette raison, le scénario se concentre sur la vente des plantes fraîches ou en sec.

Les labels ci-dessous permettent d'ajouter une plus-value aux cultures de ce scénario. Le thym seul sous l'appellation "Thym de Provence" peut être vendu au prix de 130€ le kilo (*moyenne des prix du thym de Provence sec vendu dans différents marchés*). Pour l'association thym, estragon, romarin et sarriette, il est possible de former des bouquets d'herbes de Provence sous l'appellation "Label Rouge".

Thym de provence



IGP

- Reconnue en 2018
- Production : 118,6 t (branches fraîches et sèches, feuilles mondées)
- ODG : AIHP

Herbes de provence



Label Rouge

- Reconnue en 2003
- Production : 43,8 t
- ODG : AIHP



Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence

source: FranceAgriMer, 2024

Une association interprofessionnelle pour les herbes de Provence (AIHP) est active dans la région, en charge du suivi et de la promotion des deux signes de qualité, représentant une aide non-négligeable pour les agriculteurs. De plus, la société Aromates de Provence est à la recherche de surfaces produisant des bouquets d'herbes de Provence. Cela constitue un débouché possible pour les exploitations voulant valoriser des cultures telles que la sarriette qui est difficile à vendre seule. Il a été discuté d'une surface de 10 hectares par herbe pour vendre des bouquets d'herbe de Provence.

De même, à partir des plantes coupées et triées, il est possible de trouver des débouchés dans les domaines de l'herboristerie (250 millions d'euros de chiffre d'affaires), de la phytothérapie, des tisanes (181 millions d'euros de chiffre d'affaires en GMS) ou des arômes (624 millions d'euros de chiffre d'affaires). Ces domaines voient leur demande augmenter depuis 2015. Suite au broyage des produits, la poudre obtenue permet aussi de concevoir des compléments alimentaires. En 2021, les chiffres d'affaires de ce domaine étaient de 2,14 milliards d'euros, le plus élevés dans la filière PPAM (FranceAgriMer, 2024). Tous ces débouchés semblent donc être très intéressants pour diversifier et assurer le revenu des exploitants.

Analyse budgétaire

La tableur de calcul est disponible dans le dossier, avec plus de détails techniques ainsi que les calculs. Vous y trouverait les assolements précédents des fermes types ainsi qu'une feuille de calcul pour chaque scénario.

Pour réaliser cette analyse, nous avons pris en compte uniquement les produits de la vente des cultures (transformées ou non) et les subventions; et les charges, dont le coût des semences, des fertilisants et de la main d'œuvre. Nous n'avons donc pas pris en compte les amortissements, coûts de l'énergie, de l'eau, des amendements, des traitements phytosanitaires, etc... car les données nous manquaient pour plusieurs espèces. Cette analyse ne représente donc pas le fonctionnement complet d'une ferme, car elle est largement simplifiée.

Pour ce qui est des subventions, nous n'avons pris en compte que les aides à la conversion PPAM. En effet, comme nous sommes dans un objectif de diversification par les PPAM, nous faisons

l'hypothèse que l'exploitant visé par ce projet ne cultivait pas les PPAM choisis précédemment.

Pour ce qui est des aides PAC, on en retrouve plusieurs pour les types de cultures utilisées dans le scénario. Il existe des aides à la conversion en surfaces PPAM qui se basent sur le type de PPAM. Ces aides sont versées pendant les 5 premières années suivants la conversion : il s'agit de 350€/ha chaque année pour la lavande, le lavandin, le cumin, le carvi, le fenouil, la sauge sclarée, le psyllium noir de Provence et le chardon marie. Ce qui dans ce scénario n'est pas utilisé, car il n'y a pas de surfaces en conversion pour ces plantes. Pour les autres PPAM, l'aide s'élève à 900€/ha chaque année. Ici, les surfaces bénéficiant de ces aides seront le thym, le romarin, l'estragon et la sarriette (*Bio de Provence*). Ce sont ces aides de 900€/ha qui vont rendre rentables les nouvelles cultures implantées. Ce qui représente 51,2 hectares dans ce scénario. Sur les premières années elles permettront soit de réaliser des investissements dans des outils nécessaires à cette culture, soit de créer un matelas financier de sécurité le temps de conclure des accords sur les débouchés possibles. En somme, l'analyse financière de ce scénario semble positive, mais il est à prendre avec précautions car les catégories composants le calcul de la marge brute restent limités à cause du manque de certaines données sur les PPAM de niche.

	Surface (hectare)	Chiffre d'affaires (€)	Coût de production (€)	Marge brute (€)
Lavande	8,9	19 758 €	65 136 €	- 45 378 €
Blé dur ancien	0,8	1 039 €	41 579 €	- 40 540 €
Blé dur moderne	4,1	6 113 €	42 307 €	- 36 193 €
Blé tendre ancien	0,6	591 €	31 518 €	- 30 927 €
Blé tendre moderne	2,5	2 805 €	34 632 €	- 31 827 €
Lavandin	23,6	56 404 €	81 945 €	- 25 541 €
Orge	2,9	2 465 €	28 952 €	- 26 487 €
Pois chiche	1,4	1 377 €	35 624 €	- 34 246 €
Thym	26,5	119 250 €	66 992 €	52 258 €
Romarin	8,9	48 950 €	19 927 €	29 022 €
Estragon	7,5	254 250 €	22 117 €	232 132 €
Sariette	8,3	32 287 €	17 338 €	14 948 €
TOTAL	96	545 290 €	488 072 €	572 218 €

En comparant la marge brute de l'exploitation modèle bio avant modifications, elle s'élève à 105119 €. Alors que pour le scénario 1, la marge brute est de 572218€. Ce chiffre apparaît supérieur, l'exploitation sera donc rentable si l'on ne prend en compte que ces paramètres. Cependant, il faut bien penser que les exploitations ayant une distillerie ne valoriseront pas leur

investissement et que ce résultat est basé sur l'hypothèse que l'exploitant vend 100% de ce qu'il produit. La comparaison culture par culture peut amener à penser qu'avec les aides à la diversification en PPAM, il serait intéressant d'encore diminuer les surfaces de lavande et lavandin et peut être penser à retirer d'autres cultures telle que le blé dur ancien qui devient moins rentable sur des surfaces plus restreintes. Cependant, ces cultures dont le marché est plus stable permettent d'assurer des ventes à l'exploitation.

Opportunités et freins

Cette matrice SWOT met en avant les différentes opportunités, interne et externe à l'exploitation, liées à l'implantation de plusieurs PPAM. Cette diversification est également liée à des aspects négatifs. Cette matrice permet de nuancer le scénario et peut servir de point de départ pour améliorer la diversification des PPAM sur le plateau de Valensole.

	Positif	Négatif
Interne	<p>Force :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Implantation de PPAM permettant l'obtention d'aides PAC à la conversion sur 5 ans. ● Valorisation des PPAM par des labels de qualité 	<p>Faiblesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pas de retour sur investissement pour les exploitations ayant investis dans une distillerie ● La diversification nécessite souvent d'investir dans du nouveau matériel (plantation, récolte, ...) ● Nécessité de formation sur les nouveaux itinéraires techniques ● L'arrêt de la culture de sainfoin risque de provoquer la réticence des agriculteurs: arrêt des aides PAC, surface naturelle en moins dans l'assolement (réglementaire) ● Manque crucial de légumineuses dans l'assolement (fertilité des sols)
Externe	<p>Opportunité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Association de certains producteurs de la région avec Aromates de Provence pour la production d'herbes de Provence ● Nombreux organismes d'aide technique: CIVAM, Chambre d'Agriculture, Agribio04, Arvalis 	<p>Menace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Débouchés globaux sur les PPAM souvent instables ● Données techniques restreintes sur certaines PPAM de niche (Estragon) ● Intérêt touristique principalement axé sur lavande et lavandins

Bibliographie

- (1) Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales. (2012). Thym bio. Produire du thym en AB. [AB Thym 2018.pdf \(chambres-agriculture.fr\)](#)
- (2) FranceAgriMer. (2021). La filière française des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. [20220617 infographie PPAM.PDF \(franceagrimer.fr\)](#)
- (3) FranceAgriMer. (2023). Plantes à parfum, aromatiques et médicinales. [FICHE FILIERE PPAM 2023.pdf \(franceagrimer.fr\)](#)
- (4) FranceAgriMer. (2020). Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. [20211212 MARCHÉ PPAM 2020.pdf \(franceagrimer.fr\)](#)
- (5) Leconte, R. (2023, avril 21). Quel intérêt du pâturage du sainfoin contre les strongles ? *Maison Régionale de L'Elevage PACA*. <https://mrepaca.fr/quel-interet-du-paturage-du-sainfoin-contre-les-strongles/>
- (6) Société Coopérative Agricole Plantes à Parfum de Provence. (s. d.). SCA3P. [Société Coopérative Agricole Plantes à Parfum de Provence - SCA3P](#)
- (7) Rubat du Merac, C. (2019). Le mini-guide PPAM bio. Bio de Provence. https://www.bio-provence.org/IMG/pdf/mini_guide_ppam_bio_edition_2019_vf.pdf